

**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE****ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU****PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE****CANTON DE GIF-SUR-YVETTE**

-----

**SC/CP****REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE VERRIERES-LE- BUISSON****COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JANVIER 2020**

-----

Le vingt-sept janvier de l'an deux mille vingt à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur François Guy TRÉBULLE, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le vingt et un janvier de l'an deux mille vingt conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. TRÉBULLE, M. DOSSMANN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DELORT, Mme LEGOFF, M. MORDEFROID, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme BOULER, Mme LAGORCE, M. MILLET, Mme KERNY, M. ATTAF, Mme WALLE, M. BAUDE, Mme DA GRAÇA SOARES, M. BOZEC, M. PEPERS, Mme GUILLANTON, M. VAN DE MAELE, Mme DEGERIT, M. CARRASCO, M. HULIN, Mme RIDEAU, Mme QUINQUENEL, Mme AUBERT-THEISEN et M. FASS.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme ROQUAIN à M. DOSSMANN  
M. ZAKARIAN à M. TRÉBULLE  
Mme OCTAU à Mme CASAL DIT ESTEBAN  
M. FOURNIER à Mme QUINQUENEL  
M. YAHIEL à Mme AUBERT-THEISEN  
Mme GIRI à M. HULIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur DOSSMANN

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde les deux points d'information inscrits à l'ordre du jour du Conseil à savoir le point d'étape de l'étude mobilités suite aux différents ateliers et le programme de plantations.

Puis, Monsieur le Maire procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

### **DESIGNE**

- Monsieur Gérard DOSSMANN secrétaire de séance,

### **APPROUVE**

- la convention ainsi que ses annexes pour renouveler son adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'Etat Civil avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne, Monsieur le Maire étant autorisé à signer ladite convention et ses annexes,
- le principe, sous la forme d'une « manifestation d'intérêt », de formalisation d'une Charte Communale Air – Energie - Climat, Monsieur le Maire étant autorisé à engager la commune dans le Plan Climat - Air - Energie Territorial (PCAET), porté par la Communauté Paris-Saclay (CPS),

### **DECIDE**

- le montant d'une redevance pour une éventuelle autorisation d'occupation du domaine public à des fins commerciales d'exploitation de vélos à assistance électrique (selon les réponses de candidat(s) après avis de publicité), redevance fixée à 100 € par an et par emplacement,
- la création des postes suivants : de 4 postes d'adjoint administratif, un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et un poste d'éducateur de jeunes enfants par 25 voix pour et 8 abstentions (M. HULIN, Mme RIDEAU, M. FOURNIER, Mme QUINQUENEL, M. YAHIEL, Mme AUBERT-THEISEN, M. FASS et Mme GIRI),

### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord relatif à une mise à disposition d'un archiviste par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France au sein de la commune ainsi que la convention y afférente et tout autre document se rapportant à ce dossier,

### **HABILITE**

- Monsieur le Maire à signer le marché public relatif aux travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie communale et toutes les pièces relatives à ce marché avec la société EUROVIA Ile-de-France pour un montant minimum annuel de 200 000 € HT et un montant maximum annuel de 1 000 000 € HT,

### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux modalités de calcul et de versement d'un fonds de concours dans le cadre des travaux d'investissement pour les eaux pluviales de la commune,

### **FIXE**

- les participations familiales pour les classes transplantées pour les écoles Honoré d'Estienne d'Orves et David Régnier - Paul Fort lors du premier semestre 2020 par 32 voix pour (M. HULIN n'ayant pas pris part au vote),

**DECIDE**

- de nommer la place publique de l'espace Bernard MANTIENNE et à proximité de l'arboretum « Esplanade Thomas JOLY » en hommage à Thomas JOLY, ancien maire de la commune, qui avait œuvré pour le chantier du Pôle culturel et du conservatoire, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document se rapportant à ce sujet.

*Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés*

En fin de séance, il est fait lecture d'une question orale de Monsieur Vincent HULIN concernant le droit de préemption exercé par l'Etablissement public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) dans la ZAE des Petits Ruisseaux. En réponse, il a été fait lecture d'explications qui seront rapportées au compte-rendu.

**PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

- N°186 Décision du Maire portant délégation du droit de préemption urbain à L'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) concernant un bien, édifié sur la parcelle cadastrée AI n° 95 et sis 9 rue des Petits Ruisseaux à Verrières-le-Buisson, propriété de la SCI MAP IMMOBILIER,
- N1 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 20 rue des Gardes à Verrières pour une redevance mensuelle de 478,15 € hors charges, étant précisé que les charges s'élèvent à 105 €,
- N°2 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Histoires d'en rire » avec l'association C'est-à-dire pour la présentation du spectacle le samedi 18 janvier 2020 à 18h30 au Moulin de Grais pour un montant de 833,45 €,
- N°3 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Le Cabaret Extraordinaire » joué à l'espace Bernard Mantiennne le 29 février 2020 pour un montant de 9 331,26 €,
- N°4 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association Sabdag pour le spectacle « Pop Up » joué à l'espace Bernard Mantiennne les 25 et 26 mars 2020 pour un montant de 6 015 €,
- N°5 Signature d'une convention de prêt d'œuvres de la collection de Madame RANCATORE et Madame FENELON pour l'exposition « Thierry THOMEN » à titre gracieux, du 17 janvier au 2 février 2020 à l'Orangerie Espace Tourlière,
- N°6 Signature d'un contrat de services d'applicatifs pour Decalog SIGIB avec la société DECALOG pour un montant de 5 256 € TTC,
- N°7 Signature du marché public relatif à la fourniture et la maintenance de l'installation téléphonique de l'hôtel de ville avec la société ORANGE sans montant minimum et un montant maximum de 100 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, étant précisé que la durée est de 4 ans non reconductible,
- N°8 Signature d'un contrat de prestation avec Monsieur JEZEQUEL pour la présentation de l'atelier Tangram « La Tortue et les trois graines-œufs » le mercredi 12 février 2020 à 14h30 à la médiathèque André Malraux pour un montant de 280 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**Le Maire,  
Vice-président de Paris-Saclay**



**François Guy TRÉBULLE**

Conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations du conseil municipal et les arrêtés du maire à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins trimestrielle. Ce recueil est mis à la disposition du public à la mairie ».